

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 11 avril 2017

Le 11 avril 2017, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LA FORCE, Dordogne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Armand ZACCARON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 avril 2017.

Étaient présents : MM. Armand ZACCARON, Mme Anne-Marie SICARD, M. Alain CHANUT, Mme Evelyne BOUYSSOU, M. Serge PRADIER, ~~Mme Eliane PAVAN, MM. Denis LEYX~~, Claude CHOPLIN, Alain DURAND, Gérard BRAMERY, Mmes Christine ROMAN, Patricia DELBERT, Marie-Agnès TODERO, Annick CARBONNEL, ~~Nathalie DESSENA~~, Anne-Sophie COLPIN, M. William KIESELE, ~~Mme Heidi SUFT~~, MM. André ISSALY, Pascal DUMESTE, Mme Patricia AUTHIER, ~~MM. Nicolas MONTAGNEY~~, Julien CONDEAU.

Absents excusés : Mme Eliane PAVAN (a donné procuration à Gérard BRAMERY), M. Denis LEYX (a donné procuration à Christine ROMAN), M. Nicolas MONTAGNEY (a donné procuration à Patricia DELBERT), Mme Nathalie DESSENA (a donné procuration à Patricia HAUTIER), Mme Heidi SUFT.

A été élu secrétaire de séance : Mme Patricia DELBERT.

Le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal du 15 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

En préambule, Monsieur le Maire salue la présence Madame Corinne TREBOUTTE, Trésorière Principale de la Force, et la remercie chaleureusement de son aide permanente et précieuse sur la gestion budgétaire de notre Commune.

1-Finances Locales

1-1- Compte Administratif 2016 :

M. Serge PRADIER, adjoint au maire, présente le Compte Administratif 2016 de la commune de LA FORCE qui est le compte de résultat de l'exercice N-1. Il invite le Conseil Municipal à procéder à son examen, et à se prononcer sur celui-ci qui est la comptabilité du maire, ordonnateur.

Le résultat du budget de l'exercice 2016 s'établit comme suit :

- section de fonctionnement :

- dépenses : 1 940 167.97 €
- recettes : 2 164 478.07 €

Ce qui dégage un excédent de fonctionnement de : 224 310.10 €

- section d'investissement :

- dépenses : 641 655.17 €
- recettes : 748 894.73 €

Ce qui dégage un excédent d'investissement de : 107 239.56 €

➤ Le résultat de l'exercice 2016 présente un excédent global de 331 549.66 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2016, comptabilité du maire ordonnateur, pour l'exercice N-1.

1-2 Compte de Gestion 2016 :

Monsieur Serge PRADIER, adjoint au Maire, présente le compte de gestion 2016 établi par Madame la Trésorière. Celui-ci retrace exactement les dépenses et les recettes figurant au compte administratif 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve le compte de gestion 2016 dressé par Mme la Trésorière, visé et certifié conforme par M. le Maire, ordonnateur,**
- **confirme que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

1-3 Affectation du Résultat 2016 :

M. le Maire invite Serge PRADIER, adjoint au maire, à présenter ce point de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif, est invité à statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016.

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 224 310.10 €, Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter en partie ou en totalité le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe+ ou –	+224 310.10 €
<u>B Résultat antérieur reporté</u>	
Ligne 002 du compte administratif	0 €
<u>C résultat à affecter</u>	224 310.10 €
= A+ B (hors restes à réaliser)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D001 (besoin de financement- déficit)	-44 558.81 €
ROO2 (excédent de financement)	
E- solde des restes à réaliser en investissement	
Besoin de financement	6 009.00€
Excédent de financement	
<u>AFFECTATION = C= G+H</u>	224 310.10 €
1) affectation en réserves R1068 en investissement	
G = au minimum couverture du besoin de financement F	224 310.10 €
2/ H . report en fonctionnement R002	0.00€
DEFICIT REPORTE D002	0.00€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'affecter en dépenses de la section d'investissement du budget 2017, la totalité du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016, à savoir : 224 310.10 €.

1-4 Budget Primitif 2017 :

Monsieur le Maire invite Serge PRADIER, adjoint au maire, à présenter le projet de budget primitif 2017.

Monsieur PRADIER propose au Conseil Municipal de présenter le projet de budget primitif 2017 par chapitre, tout en s'arrêtant sur les comptes qui appelleront des remarques ou des demandes de compléments d'informations. Il rappelle que les deux sections du budget – fonctionnement et investissement – doivent être votées en équilibre, tant en dépenses qu'en recettes.

Afin de rendre plus explicite la présentation de ce budget et notamment ses tenants et aboutissants, Monsieur PRADIER présente sous la forme d'un tableau synthétique, la position budgétaire et fiscale de notre Commune par rapport aux moyennes des communes du département.

Présentation brève et synthétique annexée au budget prévisionnel de la commune de La Force

<i>Eléments de contexte</i>		
<i>Population</i>	2708	
<i>Taux de chômage</i>		<i>Demandeurs d'emploi</i>
<i>Bergeracois</i>	11,30%	9204
<i>Dordogne</i>	10,50%	35027
<i>Nouvelle Aquitaine</i>	9,50%	
<i>Nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois</i>	213	
<i>Indicateurs fiscaux 2015</i>		
	<i>Commune</i>	<i>Strate</i>
<i>Potentiel fiscal brut</i>	527	845
<i>Effort fiscal 3 taxes</i>	1,172	1,103
<i>Part des foyers imposables 2013</i>	41%	
<i>Taux d'imposition</i>		
<i>TA</i>	14,09%	13,03%
<i>TFB</i>	27,35%	17,79%
<i>TFNB</i>	74,36%	50,93%
<i>Bases en euros/habitant</i>		
<i>TA</i>	1065	1225
<i>TFB</i>	730	1064
<i>TFNB</i>	12	31

Eléments du budget 2016

Epargne brute	224 310,10 €	
Ratio épargne brute/ recette fonctionnement	10,36%	
Annuité de la dette	159 502,64 €	
Epargne nette	64 807,46 €	
Capacité de désendettement	6,52	ans

Charges de personnel

Effectif	Titulaire	21
	CAE	4
	Service civique	2
Ratio charges de personnel/ dépenses de fonctionnement	43,56%	

Budget prévisionnel 2017

Fonctionnement	1 981 675,00 €
Investissement	493 070,10 €
Total budget	2 474 745,10 €

Comme les années précédentes, la rigueur présidera à l'élaboration et la conduite des budgets. Les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement sont en baisse. Un objectif d'épargne brute sera visé à 300 000 euros (15%) pour 2017.

Le projet de budget est soumis à délibération du conseil municipal est présenté comme suit :

En section de fonctionnement :

- dépenses : 1 981 675.00 €
- recettes : 1 981 675.00 €

En section d'investissement :

- dépenses : 493 070.10 €
(dont le remboursement de l'annuité de la dette, la participation aux travaux d'éclairage public des phases 1 et 2 de la place, des travaux de couverture pour le kiosque, les travaux de rénovation de couvertures et de huisseries aux écoles, des travaux au cimetière de la Farganière, des acquisitions de biens immobiliers, de matériels informatiques (écoles et mairie), et enfin, les investissements courants)
- recettes : 493 070.10 €
(dont les subventions restant à percevoir sur les travaux du cabinet médical, des toitures et huisseries des écoles, le FCTVA et divers).

soit un budget total de : 2 474 745.10 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions budgétaires, est invité à délibérer et à procéder au vote du budget 2017, qui doit être équilibré en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2017, comme suit :

- **section de fonctionnement - :**
- **dépenses : 1 981 675.00 €**
recettes : 1 981 675.00 €
- **section d'investissement :**
 - o **dépenses : 493 070.10 €**
 - o **recettes : 493 070.10 €**

soit un budget total pour 2017 qui s'élève à : 2 474 745.10 €.

1-5 Vote des Taux d'Impositions 2017 :

M. le Maire indique aux élus que les éléments budgétaires permettant de voter les taux d'imposition pour 2017 sont connus, et, comme en 2016, il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017. Il invite M. Serge PRADIER, adjoint délégué, à présenter la proposition de délibération.

M. PRADIER indique que le montant du produit des taxes directes locales à taux constants est de 987 395 € (en 2016 il était de 975 872 €). Il est le résultat de l'application des taux votés en 2016 aux bases d'imposition prévisionnelles 2017 communiquées par les services fiscaux.

En 2016, les taux d'imposition étaient de 14.09 % pour la taxe d'habitation, 27.35 % pour le foncier bâti, et 74.36 % pour le foncier non bâti.

Le montant inscrit au compte 73111 - contributions directes, porté au budget primitif 2017 est de 987 395 €, ce qui représente un produit sans augmentation des taux.

M. PRADIER rappelle la proposition de M. le Maire consistant à ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017, et demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2017, et décide donc que ces taux seront les suivants :

- **Taxe d'habitation : 14.09 %,**
- **Taxe sur le foncier bâti : 27.35 %,**
- **Taxe sur le foncier non bâti : 74.36 %.**

2- Administration Générale :

2-1- *Création de postes.*

Monsieur Le Maire indique au Conseil municipal que considérant les besoins de la collectivité, il convient de procéder à la création de cinq postes dont quatre suite à l'avancement de grade et un détachement :

Détachement, création d'un poste de Directeur Général des Services, par voie de détachement, l'agent concerné est Ingénieur Principal et a pris les fonctions de DGS au sein de notre mairie le 1^{er} avril 2017. Cet agent m'a fait une demande d'intégration au cadre d'emploi de Directeur Général des Services par

voie de détachement, afin de pouvoir pleinement assurer la mission qui lui a été confiée en lieu et place de celle de Directeur des Services Techniques

Création de trois postes d'adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe (à temps complet).

Les trois agents concernés, sont affectés au Pôle Administratif, et sont inscrits sur le tableau de proposition d'avancement de grade 2017. Ils peuvent être nommés adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe conformément aux ratios fixés par délibération du 02 octobre 2012 actualisée par délibération prise le 15 mars 2017 n° 2017 012.

Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe (à temps complet).

Il s'agit d'un agent affecté au Pôle Technique, inscrit sur le tableau de proposition d'avancement de grade 2017, qui peut être nommé adjoint technique principal 2^{ème} classe conformément aux ratios fixés par délibération du 02 octobre 2012 actualisée par délibération prise le 15 mars 2017 n° 2017 012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide la création des postes comme suit :

- – **1 détachement d'une poste de Directeur Général des Services, à compter du 1^{er} mai 2017,**
- 3 postes d'Adjoints Administratifs principaux 1^{ère} classe au 15 septembre 2017, à temps complet,**
- 1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2017, à temps complet,**

2-2 Augmentation du temps de Travail

Le Maire retire ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le retrait de ce point de l'ordre du jour.

3 Choix d'un prestataire de service pour le traitement du phénomène des chiens errants :

Monsieur Le Maire rappelle que l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les pouvoirs de police générale du maire, précise que le Maire a la charge de mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux sur son territoire.

Sur notre Commune, régulièrement nous sommes confrontés à l'errance de chiens et de chats. La Commune a créé un chenil pour recueillir les animaux capturés par nos soins, mais à la suite de cette capture, il reste des démarches à réaliser, que nous ne sommes pas en mesure de réaliser avec les moyens humains que nous possédons.

C'est pourquoi je propose de confier ces démarches à une association de protection animalière.

En outre, je précise que nous subventionnons l'association départementale SOS Chats Libres pour la stérilisation des chats, et éventuellement le placement de ces félins en maison d'accueil. En 2016, 14 chats et chattes ont été stérilisés et 6 ont été placés.

Deux conventions nous sont proposées, une par la Société Protectrice des Animaux de Bergerac, et une par l'association SOS Vies de Chiens à Prigonrieux.

La SPA propose :

- - L'accueil des animaux tous les jours sauf le dimanche de 10h0 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- - Prend en charge tout type d'animaux.
- - La Commune se charge de la capture de l'animal et doit apporter celui-ci au refuge. Toutefois, un bénévole tourne en véhicule de la SPA sur le Bergeracois et peut, s'il est disponible, s'occuper de la capture des animaux.
- - La SPA fournit des « croquettes » pour les animaux « parqués » provisoirement dans notre Chenil.
- - Lorsqu'il y a stérilisation des chats errants, les frais sont à la charge de la Commune soit à ce jour environ 40 € pour un mâle et 70 € pour une femelle.
- Coût annuel est de 0.65 € par habitants soit 1669.20 € pour 2017

SOS Vies de Chiens propose :

Passé le délai de carence de 8 jours francs ou l'animal est entièrement à la charge de la commune, l'association :

- Ne prend en charge que les chiens,
- Ne prend pas en charge la capture du chien,
- Prend en charge la totalité des actes vétérinaires effectués après 8 jours de délai,
- Prend en charge la recherche du propriétaire du chien et la diffusion de l'animal sur les sites de recherche,
- Fourni la nourriture,
- Procèdera à la mise en règle de l'animal (enregistrement sur le fichier, IDE, vaccins...),
- Inscrit le chien sur un registre de santé propre à son fonctionnement,
- Prendra en charge le placement du chien (famille d'accueil, adoption) et assure la sortie du chenil,
- Le montant de la subvention annuelle est de 500-€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de signer une convention avec l'association SOS Vies de Chiens.

4 Transformation du bail du local communal situé 9 avenue des ducs, en deux baux professionnels :

Monsieur le Maire rappelle que le local communal situé 9, avenue des ducs, est occupé par un cabinet d'Ostéopathie depuis le 1er septembre 2016.

La surface de 73 m² de ce local est trop importante pour l'ostéopathe et cette dernière nous a demandé la possibilité de le partager avec une Art Thérapeute à compter du 1^{er} mai 2017.

Afin de pouvoir accueillir cette nouvelle profession libérale dans ce local, il est nécessaire d'abroger le bail actuellement en cours qui comprend la totalité de la surface du local et de le transformer en deux baux professionnels comprenant des surfaces différenciées pour chaque profession libérale.

Maître Serge ALLORY notre notaire, aura en charge l'élaboration de ces baux professionnels, dont la somme des loyers et charges de ces baux à percevoir mensuellement, sera identique à celle du bail actuel.

Monsieur le précise que les frais d'élaboration de ces baux par notre notaire, seront à la charge du bailleur.

Monsieur le Maire propose d'accepter la transformation de ce bail en 2 baux professionnels et de maintenir le montant du loyer mensuel charges comprises à 510 € à compter du 1^{er} mai 2017, soit 320 € de loyer de base et 190 € de charges.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **D'accepter la transformation du bail professionnel en deux baux professionnels pour accueillir une Ostéopathe et une Art Thérapeute, dans le local communal situé 9 avenue des Ducs.**
- **De demander à Maître Serge ALLORY d'élaborer ces baux professionnels, et précise que les frais inhérents à ces documents de Droit, seront à la charge de la Commune.**
- **De fixer le montant total des loyers mensuels de ces baux professionnels à 510 € charges comprises, soit 320 € de loyer de base et 190 € de charges. Le montant du loyer de base sera actualisé chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du contrat par application de l'indice de référence du coût de la construction INSEE calculée sur quatre trimestres, et le montant des charges sera actualisé également chaque année, par le calcul de la quote-part de toutes les charges réellement payées au cours de l'année écoulée.**
- **De donner mandat à M. le Maire pour signer les baux et tous actes à intervenir à cet effet (M. le Maire ayant par ailleurs délégation pour « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » par délibération du conseil municipal du 26 mars 2008.**

5 Annulation de la délibération 2017 014 adhésion de deux collectivités au SMDE 24 :

Monsieur le Maire informe des faits suivants :

Le 29 mars dernier, nous avons reçu un E-mail du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24), nous précisant que seul le Syndicat Intercommunal des Eaux Dordogne Eyraud Lidoire (SIEDEL), peut délibérer pour le compte de la Commune, concernant l'adhésion de deux communes aux SMDE24.

De ce fait, la délibération n° 2017-014 prise le 15 mars 2017 lors de la séance du Conseil Municipal, doit être annulée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, annule la délibération n° 2017-014 du 15 mars 2017.

6 Communication des décisions prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal.

Le Maire informe qu'il a édité une décision de classement sans suite concernant le résultat de la consultation de l'appel à concurrence relatif au Marché de Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une cantine scolaire, au motif que nos besoins ont évolués et que l'estimation du montant des travaux n'est plus de 603 100 € ht

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à vingt heures quarante cinq.

Suivent les signatures des conseillers municipaux qui ont voté les délibérations inscrites à l'ordre du jour de la présente réunion, à savoir :

Armand ZACCARON (Maire)		Anne-Marie SICARD (1 ^{ère} adjointe)	
Alain CHANUT (2 ^{ème} adjoint)		Evelyne BOUYSSOU (3 ^{ème} adjointe)	
Serge PRADIER (4 ^{ème} adjoint)	A donné procuration à Anne-Marie SICARD	Eliane PAVAN (5 ^{ème} adjointe)	
LEYX Denis		CHOPLIN Claude	
DURAND Alain	A donné procuration à Claude CHOPLIN	BRAMERY Gérard	
ROMAN Christine		DELBERT Patricia	A donné procuration à Evelyne BOUYSSOU
TODERO Marie-Agnès		CARBONNEL Annick	
DESSENA Nathalie		COLPIN Anne-Sophie	
KIESELE William		SUFT Heïdi	Absente excusée
ISSALY André		DUMESTE Pascal	
AUTHIER Patricia		MONTAGNEY Nicolas	
CONDEAU Julien			